

Démographie et différences

Colloque international de Montréal (7-10 juin 1988)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Pour un bon usage de la différence en démographie

• Louis ROUSSEL

Institut national d'études démographiques, Paris, France

« La génération précédente avait fait, du comparatisme assimilant. C'était nécessaire à l'époque; c'était du moins fatal, compte tenu de l'état, compte tenu de l'état de la connaissance... Il fallait commencer par là. Aujourd'hui où l'on dispose d'un très grand nombre de faits, il est plus intéressant et plus important de faire du comparatisme différentiel ».

Ignace Meyerson

Durkheim affirmait qu'il n'est de sociologie que comparative. Formule plus brillante qu'innovatrice. L'observation de la différence n'est-elle pas le fondement de toutes connaissances puisqu'elle est à la base de toutes les taxinomies? N'est-ce pas elle aussi qui, par la surprise qu'elle provoque, réveille l'homme de science de son « *sommeil dogmatique* » et l'invite à la recherche d'une nouvelle explication. Ainsi procéda d'ailleurs lui-même l'auteur des « *Règles de la méthode sociologique* » lorsqu'il s'interrogea sur les causes des suicides. Il chercha une variable à mettre en relation avec les différences de fréquence du suicide dans quelques pays. Il crut la trouver dans la diversité des proportions de protestants dans les populations : le taux de suicide y était d'autant plus élevé que la proportion de protestants était forte. Tout n'était pas dit pour autant. Il fallait encore se demander pourquoi le protestantisme plus que le catholicisme inclinerait au suicide. Mais une direction de recherche était ouverte.

Dans cet usage des différences, le démographe, comme le sociologue d'ailleurs, se trouve dans une situation beaucoup plus incommode que le chercheur des « *sciences naturelles* ». Celui-ci peut en effet provoquer un changement, et un seul, dans un ensemble pour observer dans un second temps, l'effet éventuel produit. Il refroidit la température et l'eau se solidifie : entre la différence de température provoquée et la modification observée, le savant se sent alors justifié d'établir sinon une relation de cause à effet du moins une corrélation régulière. Sans doute, existe-t-il en démographie des situations analogues. Voici qu'une réforme des divorces survient, voici qu'apparaissent de nouvelles méthodes de maîtrise de la fécondité; les modifications des indices mesurés en aval ne peuvent-ils pas aussi être tenues pour les effets de changements provoqués en amont? La procédure est pourtant autre, le démographe observe les résultats d'une transformation dont il n'a pas la maîtrise. Le physicien lui expérimente.

Mais la rigueur d'une expérience ne peut-elle pas être remplacée par la multiplicité des observations. Si deux données sont constamment liées, si jamais l'une n'apparaît sans l'autre, n'est-il possible de conclure à partir d'une aussi forte corrélation à une relation de cause à effet? Ne suffit-il pas, pour y parvenir, de disposer de nombreuses

constellations de données et de noter les différences simultanées ou les variations concomitantes? Or jamais le démographe n'a disposé de données aussi nombreuses qu'aujourd'hui. Le voici à la tête d'immenses collections d'indices, qui d'un ensemble démographique à un autre mesurent les différences.

Celles-ci se situent sur plusieurs axes : elles peuvent porter sur des données simultanées repérées dans plusieurs ensembles : la différence des taux de fécondité vers 1975 en Italie et en Irlande par exemple. Elles concernent aussi des états successifs dans un même ensemble : l'évolution entre 1970 et 1985 de la fécondité en Italie. Enfin elles ont parfois trait à la fois au temps et à l'espace, et caractérisent l'évolution de deux populations différentes : celle de la Suède et des Etats-Unis entre 1965 et 1985. Le stock de données différentielles est aujourd'hui, facilement disponible grâce aux banques de données. L'analyse en est rendue beaucoup plus facile grâce à l'ordinateur. Mais quel bon usage pouvons-nous en faire? Pour tenter de répondre à cette question nous emprunterons de préférence nos exemples aux changements observés depuis vingt ans dans les pays industriels.

I.- Des fausses et des vraies différences

Toute différence n'est pas évidente. La pratique de l'analyse démographique le montre bien. N'est-ce pas « *l'enfance de l'art* » d'apprendre qu'une différence de structure entre pyramides des âges influence considérablement les taux bruts? Par des méthodes variées, l'on s'efforce alors de mesurer les véritables différences en neutralisant autant qu'il est possible les facteurs « *perturbants* ». Une différence existait bien, mais elle n'était pas clairement localisées ni précisément mesurée.

De même parfois un changement de taux au niveau d'une population résulte-t-il simplement d'une pondération nouvelle entre sous-populations dont le comportement n'a pas varié. Ainsi A. Lery explique-t-il que l'évolution récente de la fécondité en France s'est produite malgré la constance de fécondité des femmes actives et des femmes inactives. Simplement, le poids des inactives, à plus forte descendance finale, a diminué⁽¹⁾. Le problème se trouve ainsi déplacé. La question cesse d'être « *Pourquoi la fécondité générale a-t-elle changé?* ». Elle devient : « *Pourquoi la sous-population la plus féconde est-elle devenue relativement la moins nombreuse?* ».

Enfin, il est toujours nécessaire de distinguer dans un indice du moment la part de l'effet d'intensité de celle de l'effet de calendrier. Là aussi la question doit, dans certains cas, être déplacée et le « *Pourquoi se marie-t-on davantage?* » des années 60 s'est transformé en « *Pourquoi se marie-t-on plus tôt?* ». Il convient bien entendu de ne pas tomber dans l'illusion que toute évolution se résoud finalement en effet de calendrier. Mais on ne saurait parler d'un véritable changement d'intensité qu'après avoir, dans la mesure du possible, fait la part du calendrier. Première leçon à tirer : la différence n'est pas toujours immédiatement visible et lorsqu'elle l'est, elle est parfois difficile à situer. La différence visible en dissimule une autre, plus radicale, comme un train peut cacher un autre train.

⁽¹⁾ Alain Lery. « Les actives de 1982 n'ont pas moins d'enfants que celles de 1968 », *Economie et Statistiques*, n°171-172, nov.-décembre 1984.

Les différences nous échappent d'autant plus facilement que la démarche scientifique est réductrice dans le sens où comprendre consiste à assimiler un phénomène encore inexpliqué à un autre qui ne l'est plus. Ainsi le chercheur se sent-il plutôt enclin à rechercher des ressemblances que des différences. Ainsi est-il conduit à faire l'impasse sur des écarts jugés mineurs aux bénéfiques d'apparentes et régulières similitudes. La tentation est particulièrement forte lorsque morphologiquement les ressemblances sont manifestes.

Ainsi un des changements récents les plus inattendus a été la diffusion rapide des cohabitations sans mariage. Fallait-il crier à l'innovation et en conclure que des profondes modifications affectaient notre système matrimonial et qu'une rupture était ici intervenue qui constituait une véritable innovation. Il y avait dans les statistiques de la nuptialité des perturbations suffisantes pour que la question fût posée. Une interprétation plus prudente demeurerait pourtant possible : en réalité la cohabitation juvénile actuelle n'est que la résurgence de phénomènes bien connus des historiens. Sans insister sur le maraîchinage ou l'albergement, les spécialistes mettront en avant une tendance ancienne, générale et tenace dans notre société : celle qui assimile, plus ou moins, les fiançailles au mariage. La nouveauté ne serait alors que l'effet de l'ignorance.

N'en avait-il pas été de même pour la famille nucléaire. C'était hier une vérité reçue qu'elle n'était apparue qu'avec les temps modernes. P. Laslett a montré depuis l'inanité de cette correspondance ? Il en irait de la cohabitation juvénile comme de la famille nucléaire : on conviendra vite de sa banalité et de son immémorialité. Le débat sur une récurrence des comportements porte d'ailleurs sur l'ensemble des phénomènes qui semblent avoir bouleversé le paysage démographique des vingt dernières années. La diffusion massive des divorces ? Elle a été bien plus importante dans certaines ethnies matrilineaires ou à Paris vers 1796. La fréquence des naissances hors-mariage ? Que l'on songe seulement au Paris de 1840. Sans doute faudrait-il admettre des cycles, mais d'innovation véritable, point. On accorde volontiers qu'il y a eu récemment des changements d'indices dans le comportement des jeunes, mais est-ce une raison pour proclamer qu'une révolution des mœurs aurait éclaté. Après tout le changement ne se réduit-il pas au fait que certains sociologues de la famille appelle « *cohabitation* » ce qui a toujours été désigné par le terme « *concubinage* » ?

L'objection est sérieuse. Elle a pour elle la similitude morphologique. Elle argue de la prudence nécessaire au chercheur. Bref, elle rallie facilement le lecteur. Mais faut-il finalement accepter le verdict d'assimilation ? Dans le cas de la cohabitation, la véritable prudence consiste peut-être à passer outre aux apparences ? Comment en effet rapprocher des situations survenues dans des contextes culturels tout à fait différents ? Le ménage nucléaire du XVI^{ème} ou XVII^{ème} siècle recouvre-t-il les mêmes solidarités conjugales, les mêmes relations intergénérationnelles qu'aujourd'hui ? L'enfant y tenait-il la même place ? De même, le changement radical du statut de la femme ne donne-t-il pas des significations toutes différentes à des unions où celles-ci étaient socialement des mineurs et aux cohabitations sans mariage actuelles où la femme est libre de quitter son partenaire à son gré. Comment confondre des situations hier violemment stigmatisées et aujourd'hui largement admises ; enfin, comment assimiler des coutumes paradoxalement articulées avec l'institution du mariage et des comportements qui se veulent, ou du moins se voudraient, contestataires. De même, paraît-il bien difficile d'assimiler les enfants des « *filles mères* », du XIX^{ème} siècle et ceux nés aujourd'hui « *hors mariage* ». Le contexte culturel,

le vécu des acteurs, les conditions matérielles sont trop différentes, à notre sens, pour que l'on puisse dire : « *Voyez ce qui arrive aujourd'hui, n'est, sous un habillage nouveau, que répliques des situations, aussi « vieilles que le monde »*, ou du moins historiquement banales. C'est que le contexte change tout.

D'évidence aussi certains mots camouflent des réalités qui ont évolué. Le terme « *divorce* » ne désigne plus du tout en 1985 la même réalité qu'au moment de la promulgation de la loi Naquet, ou que seulement voici encore trente ans. Les changements récents ont été si rapides qu'en quelques années la signification d'un mot a pu changer et conduire maintenant à des contre-sens ou à des raisonnements peu fondés. Revenons à la cohabitation sans mariage.

Certains démographes considéraient que la diffusion des méthodes contraceptives sûres expliquait la facilité avec laquelle ces unions avaient été acceptées par les jeunes, mais aussi par leurs parents. Or voici que nos cohabitants sont de plus en plus souvent féconds. L'argument avancé pour expliquer la cohabitation, l'absence de risque d'une naissance, paraît donc faux, puisque, délibérément ces couples mettent au monde des enfants. Cette objection ne serait pertinente que si le contenu du mot cohabitation n'avait pas, en 10 ans, changé : de situation plus ou moins équivalente à des fiançailles, celle-ci est devenue souvent, pour un temps au moins, un état concurrent du mariage. Le passage d'une stérilité résolue à une fécondité délibérée renvoie à des réalités différentes en dépit de l'inertie du terme « cohabitation ».

De même, sommes-nous sollicités par des mots ou des expressions renvoyant à des situations censées homogènes, par exemple les pays scandinaves. On assimile ainsi, plus ou moins, le comportement de la Suède à celui de la Norvège. Or le décalage fut considérable entre les deux pays et rien ne permet d'affirmer que le second suivra la même évolution que le premier⁽²⁾.

Ce que nous avons voulu montrer dans cette première partie, c'est la difficulté de repérer les vraies différences, la tentation naturelle aussi de se fier à des similitudes apparentes. Ce faisant, nous serions comme de mauvais élèves qui dans un tableau à commenter évitent les trop nettes anomalies. La première tâche du démographe est de recenser toutes les différences observables même lorsqu'elles présentent des apparences identiques.

II.- Pour la comparaison des grappes de données

On a dit plus haut que le démographe n'expérimente pas véritablement. Plaçons-le d'abord, pour simplifier, dans la meilleure des situations possibles, celle de la quasi-observation où un agent extérieur, l'Etat le plus souvent, modifie sur un point les régulateurs démographiques⁽³⁾ : l'avortement soudain autorisé, ou bien le droit de divorce modifié. Appelons E1, l'ensemble des régulateurs socio-juridiques et E2 l'ensemble des comportements démographiques mesurés par les indices. N'est-il pas logique, si une seule mo-

⁽²⁾ Britta et Jan Hoem, *The swedish family : aspects of contemporary developments*, Stockholm : Research reports in demography n°43.

⁽³⁾ On prendra ici le mot « régulateurs » dans un sens large : c'est l'ensemble des facteurs qui règlent le régime démographique.

dification est provoquée dans l'ensemble E1 et si un seul changement est observé dans l'ensemble E2, d'imputer cette seconde modification à la première et de dire par exemple que la plus grande fréquence du divorce est due à la réforme législative? Ne sommes nous pas dans une situation idéale : « *toutes choses égales par ailleurs* », un seul facteur a joué dans le premier ensemble, tandis qu'un seul élément se trouvait modifié dans le second. La démonstration paraît sans réplique possible. Elle ne l'est pourtant pas du tout.

C'est dans de tels cas en effet que la multiplication des séries de données est particulièrement utile. Il faut pour généraliser la corrélation observée dans un seul pays chercher dans d'autres régions des corrélations semblables : ce faisant on trouvera généralement de nombreuses exceptions. Ainsi les Pays-Bas et l'Angleterre paraissent bien confirmer la « *causalité* » de la loi sur le divorce observée en Suède. Mais voici qu'il n'en est rien dans d'autres pays : l'incidence de la libéralisation de la loi paraît bien faible en France et en Italie par exemple.

Dira-t-on que c'est le contenu de la loi qui fait la différence? Ce n'est pas toujours vrai. Des législations différentes sont parfois liées à des fréquences égales et inversement. Le cas extrême est celui de la Suisse où la vieille et assez restrictive loi de 1912 n'a pas empêché une très forte divortialité. C'est dira-t-on que, d'un pays à l'autre, les autres caractéristiques socio-démographiques sont différentes et ont connu des évolutions dissemblables. Nous y voilà! La comparaison ponctuelle est toujours illusoire parce que le « *toutes choses égales par ailleurs* » est impossible. L'Etat n'a effectivement changé qu'une donnée et c'est le piège logique. Mais beaucoup d'autres facteurs ont par ailleurs changé simultanément, aussi bien les régulateurs socio-économique que les comportements démographiques; bien plus le sens de la véritable causalité est douteux. L'idée même d'unilatéralité causale est caduque : la population divorce-t-elle davantage parce que la loi est plus accommodante ou la législation est-elle devenue plus libérale parce qu'il fallait bien l'ajuster à une divortialité soudain galopante. Ces deux relations sont sans doute justifiées, mais leurs poids respectifs sont difficiles à évaluer.

Il faut donc abandonner l'espoir de trouver empiriquement ce que l'on entend parfois par le terme « *loi* » : une causalité unilatérale et universelle, telle que, A posée, B suive nécessairement et que A non posée, B ne se présente jamais. La correspondance entre une différence unique d'un ensemble à un autre ne saurait, dans les sciences humaines au moins, faire preuve. On pourrait multiplier les exemples. Celui des différences de fécondité est particulièrement apte à souligner la vanité d'une telle procédure. Il faut donc si l'on veut comparer, dans le temps ou dans l'espace, deux comportements spécifiques, faire pour ainsi dire escorter les indices en question par autant de traits qu'il est possible, différences et ressemblances, démographiques et autres. Ce sont les collections de données qu'il faut comparer. Nous sommes toujours en réalité en présence de très complexes corrélations d'actions et de réactions multiples. La pelote est vraiment très emmelée. Ne vaut-il pas mieux, dans ces conditions, renoncer à un impossible démelage?

Mais comment le démographe progresserait-il s'il ne pouvait partir de données empiriques? Sa discipline ne peut procéder par déduction a priori. Les données statistiques sont le champ d'où il tire sa force. La méthode comparative, et en particulier l'analyse des différences, demeurent sa voie royale. Nous allons maintenant reprendre et ordonner quelques unes des observations faites et en tirer quelques règles élémentaires

avant de montrer sur un exemple concret l'intérêt d'une méthode où ce sont les constellations de traits qui sont rapprochées et non plus des différences ponctuelles.

- 1ère règle

Toute différence ponctuelle doit être replacée dans la série aussi complète que possible des différences et ressemblances qui caractérisent les deux ensembles comparés.

- 2ème règle

Impossible de décider à partir des seules données morphologiques qu'il y a ou qu'il n'y a pas une véritable différence.

- 3ème règle

Une comparaison n'a d'intérêt qu'entre des ensembles proches. Comparez le calendrier et la nuptialité au Dahomey et au Japon ne peut aboutir à aucune information utile : entre les deux pays, tout est différent et les rapprochements morphologiques eux-mêmes ne signifient rien d'autre qu'une radicale incomparabilité des deux populations. Le rapprochement entre pays et cultures semblables, avec des différences sectorielles, pose, seul, des questions significatives. Pourquoi, par exemple, la Suisse dont la démographie présente beaucoup d'analogies avec la France, garde-t-elle une très faible fréquence des naissances hors-mariage?

- 4ème règle

La comparaison lorsqu'elle porte sur une même population à deux moments successifs n'est claire que si l'on s'est assuré que les mêmes mots, entre temps, n'ont pas changé de sens. On a signalé sur ce point la dérive du mot cohabitation. Avançons un autre exemple. Nicole Marcil-Graton signale que la stérilisation était au Québec plus répandue d'abord dans les milieux à faible pratique religieuse et que ce dernier facteur hier discriminant a cessé de l'être. C'est que la signification sociale de la stérilisation a changé et aussi le sens de l'expression « *pratique religieuse* » qui renvoie sans doute à de moins rigoureuses et moins précises obligations concrètes. On n'en conclura pas qu'un même facteur est tantôt déterminant tantôt neutre, mais qu'une même expression renvoie à des variables différentes qui continuent néanmoins à porter le même nom.

- 5ème règle

Quand il apparaît manifestement que plusieurs facteurs morphologiques contribuent à la modification d'un indice, il convient de considérer que ces facteurs ne sont que des causes intermédiaires. Ainsi pour la baisse de la fécondité. Comment nier que la diffusion de nouveaux moyens de contraception, la plus forte fréquence de l'activité féminine, le vieillissement de l'âge au mariage ont pesé dans le sens d'une plus faible intensité? Il ne suffit pas de les juxtaposer : il faut les articuler. On s'efforcera aussi de trouver une « *raison* » englobante de tous ces concours partiels. Elle sera le plus souvent culturelle. Il faudrait dans l'exemple de la fécondité mettre en cause la nouvelle image de la femme et ses conséquences sur les attentes du couple. On passerait ainsi du constat de corrélations multiples à l'hypothèse d'une raison centrale. Mais l'on a ainsi changé d'ordre : on est passé du champ empirique à l'hypothèse culturelle. Essayons maintenant sur un exemple concret de montrer que ces règles peuvent être opératoires. Nous avons choisi de comparer deux pays : la Suède et les Etats-Unis (voir tableau).

Notons d'abord l'existence dans la population des Etats-Unis d'une minorité noire dont le poids tend à augmenter les écarts avec la Suède. A ne prendre en compte que

COMPARAISONS DE QUELQUES DONNÉES DES POPULATIONS DE SUEDE ET DES ETATS-UNIS
(vers 1985)

	Etats-Unis	Suède	Sources
Données démographiques			
1 Taux synthétique de fécondité	1,82	1,79	A. Monnier, <i>Conjoncture démographique, Population</i> , 4-5, 1987, p. 839.
2 Espérance de vie à la naissance	78 ans	80 ans	Ibidem, pp. 844-845.
3 Avortements légaux p. 100 naiss. des femmes	41	33	Ibidem, p. 843.
4 Taux synthétique de divortialité	48	44	Suède, Monnier, ibidem. Etats-Unis, estimation.
5 Pourcentage de couples «protégés» par la stérilisation	28 %	2 %	J.A. Ross et al., <i>Voluntary sterilization</i> , New York, Association for voluntary sterilization, 1985
Pourcentage de femmes mariées à 25 ans	66 %*	26 %	Annuaire nationaux
6 Pourcentage d'enfants nés hors mariage	44 %	20 %	Ibidem
7 Pourcentage de cohabitantes non mariées dans le groupe d'âges 20-24 ans	3 %	32 %	L. Roussel, Le développement de la cohabitation sans mariage et des effets sur la nuptialité, in <i>Les familles aujourd'hui</i> , AIDELF n° 2, 1986, p. 35.
Autres données			
Revenu annuel par habitant en \$ US	16 700	11 900	Banque Mondiale, <i>Rapport sur le développement dans le monde</i> , 1987, p. 233.
Religion	Protestants, catholiques	Protestants	
Homogénéité ethnique	Non	Oui	
Taux d'activité des femmes	55 %	68 %	Annuaire nationaux
Législation sur divortialité	Très libérale	Très libérale	
Législation sur maîtrise de la fécondité	Très libérale	Très libérale	

la population blanche, ces différences seraient certainement moins fortes. Ceci dit, les indicateurs démographiques proches sont, dans la série proposée, importants : fécondité et divortialité sont voisines; les indices d'avortement du même ordre de grandeur, les espérances de vie égales. L'environnement socio-économique, par ailleurs, présente de fortes similitudes. Par contre, les fréquences de la stérilisation, la nuptialité, les pourcentages de cohabitants non mariés sont très éloignés. Remarquons que ces trois « différences » ne sont pas, entre elles, indépendantes. L'âge relativement précoce du mariage aux Etats-Unis explique en partie le recours à la stérilisation après 30 ans. La faible nuptialité suédoise correspond à des pourcentages élevés de cohabitation sans mariage et ceux-ci, à leur tour, se traduisent par une forte proportion de naissances hors-mariage.

III.- Pour une comparaison entre des modèles démographiques

Dans cette conception, on l'a dit, la collection des données relatives à une population est considérée comme l'expression complexe d'une logique centrale : celle-ci détermine un « régime » démographique particulier. Ce qui est fondamentalement différent se situe donc au niveau de la logique. Les écarts dans les données particulières sont des effets seconds de cette différence première. Comparer directement entre elles les différences ponctuelles n'a guère de sens sans le détour par ces logiques. Citons ici un passage de Parsons : « *La condition la plus décisive pour qu'une analyse dynamique soit bonne c'est que chaque problème y soit continuellement référé à l'état du système considéré comme un tout* »⁽⁴⁾.

Ainsi étudiant l'augmentation de la fréquence du divorce, est-on amené à considérer comme simple « *causes intermédiaires* », l'autonomie économique des femmes, les réformes législatives, l'hétérogamie. Ce qui apparaît plutôt comme déterminant, c'est la diffusion d'une nouvelle conception du mariage où le lien entre les conjoints se définit uniquement par la convergence de leurs attentes⁽⁵⁾.

Deux observations méthodologiques s'imposent. D'une part la possibilité même de trouver cette logique unificatrice suppose que l'on s'intéresse à des populations homogènes, et non à des agrégats. L'analyse de moyennes qui exprimeraient des pondérations entre des sous-ensembles hétérogènes n'a guère de signification. Il faut donc dans un premier temps tenter de découper une population composite en sous-populations homogènes. Mais cette nécessité, et c'est là le deuxième point, n'est-elle pas en même temps une impossibilité ? Nous revenons ici au problème des sous-populations, déjà traité à Louvain⁽⁶⁾. Une certaine contradiction existerait : la logique qui fonde l'unité d'une population n'est en effet pas une réalité observable. Or le démographe ne dispose que de données empiriques. Le voici donc enfermé dans un cercle vicieux puisqu'il doit utiliser pour le découpage préalable ce qu'il est censé reconnaître seulement à partir des indices morphologiques.

En toute rigueur, le cercle est parfait et donc la méthode préconisée inapplicable. Mais si le démographe ne peut a priori procéder à des découpages idéaux, rien ne l'empêche de procéder à des répartitions suivant des critères morphologiques peu hétérogènes : il distingue aussi dans son univers des sous-populations présumées culturellement homogènes. Analyse-t-il, par exemple, une population composée de groupes ethniquement différents, le découpage par ethnie correspond sans doute pour l'essentiel à une première démarche pour ne comparer que du comparable. Aux Etats-Unis, il est bien clair que le régime démographique varie considérablement de la population blanche à la population noire. Une telle coupure comprend évidemment une part d'arbitraire : certains « *noirs* » ont des comportements très proches de ceux des blancs et inversement. Mais globalement la différence ethnique correspond bien à des différences de régimes démographiques.

(4) Talcott Parsons, *Essays in sociological theory pure and applied*, Glencoe Free Press, 1957 (reed) p. 46-47.

(5) L. Roussel, *Ménages et divorces. Contribution à une analyse systématique des modèles familiaux*, *Population*, 1981, n°6.

(6) P. Festy, *De la définition à la collecte des informations*, *Démographie et destin des sous-populations*, AIDELF, n°1, 1983, p.2.

Si l'on se place maintenant dans une population tenue pour ethniquement homogène, mais dans une société culturellement pluraliste, on retrouve une difficulté analogue. Le démographe peut alors découper des sous-populations qu'il présupera relativement homogènes : il considérera par exemple le groupe des jeunes urbains à scolarisation élevée et qui se déclarent sans religion caractérisée : il comparera leurs comportements démographiques à celui de la population par des traits symétriques.

Une autre procédure permet d'approcher morphologiquement d'un découpage culturel. Elle consiste à distinguer des sous-populations à partir des biographies démographiques différentes de leurs membres. Voici une sous-population qui commence son histoire démographique par une simple cohabitation mais qui se marie assez vite, un autre groupe qui se marie d'emblée, un autre qui demeure longuement en union libre. Ces débuts d'histoires différentes peuvent d'ailleurs se diversifier encore par la prise en compte d'un divorce précoce. L'hypothèse ici est que les histoires démographiques correspondent à des modèles culturels différents ou plus exactement qu'un modèle culturel implique une probabilité plus forte d'avoir telle ou telle biographie⁽⁷⁾. On recherchera donc s'il existe dans une sous-population biographiquement homogène une sous-culture majoritaire. Penser à un parallélisme rigoureux entre type de biographie et modèle culturel est un objectif idéal, mais peu réaliste. Estimer par contre que des itinéraires semblables renvoient souvent à des projets communs constitue une hypothèse raisonnable et utile.

Nous retrouvons d'ailleurs ici, mais cette fois dans une perspective longitudinale, une exigence méthodologique que nous avons notée d'un point de vue transversal : à savoir que des situations morphologiquement proches ne correspondent pas nécessairement à la même réalité. Qu'il existe en effet, dans deux types de biographies, une même phase morphologique, une période de solitude par exemple, prend des sens tout différents suivant l'histoire où ce moment s'inscrit, brève étape entre deux unions légales, entrée dans une longue phase de vie solitaire ou passage vers une union consensuelle. C'est la place dans la séquence biographique qui définit le sens de la situation morphologique.

Le découpage de sous-populations culturellement homogènes, ou du moins relativement homogènes, paraît donc possible. Ces rapprochements de séries de ressemblances et de différences doivent finalement nous conduire à des ensembles où les traits ponctuels prennent signification, où les éléments cessent d'être juxtaposés pour devenir unité systématique. Ajoutons une dernière remarque. Ces modèles ne sont pas inertes. Ils ont, comme les individus, leur singulier développement. Et ici l'historien retrouve toute son importance. Comment comprendre les modèles contemporains sans suivre les métamorphoses qui les ont précédés et dont aujourd'hui encore ils gardent beaucoup plus qu'une trace. Nos modèles contemporains ne sont pas purs. Ils interfèrent entre eux. Leur logique interne est également troublée de « bruits » mémoriaux et toujours présents : ceux des cultures antérieures et des modèles familiaux traditionnels en particulier. Il n'est, certes pas, inutile que l'historien souligne parfois des ressemblances morphologiques entre deux époques. Ce qu'il nous apporte de plus précieux sans doute c'est le repérage, dans une situation actuelle, d'inerties culturelles persistantes sans lesquelles nous comprendrions mal les comportements effectifs de nos contemporains. Ainsi la rupture par consentement mutuel garde-t-elle souvent dans les faits le relent d'échec ou de culpabilité attaché au

⁽⁷⁾ L. Roussel. Données démographiques et structures familiales, Année sociologique, 1987.

divorce-sanction : c'est pourquoi, trop souvent encore, au-delà de la séparation des conjoints, se maintiennent rancune et tension, dont les enfants, partagés entre deux loyaux incompatibles, sont alors les victimes désarmées.

Conclusion

Les ressemblances nous tentent; les différences nous permettent de résister à l'attrait des assimilations fallacieuses. Les ressemblances nous inclinent à des généralisations; les différences nous protègent de l'impatience de comprendre. Les ressemblances réconfortent et les différences déconcertent. A n'observer que les premières, nous tomberions vite dans l'illusion; à ne repérer que les secondes, nous abandonnerions l'espoir de découvrir un ordre dans le foisonnement enchevêtré des phénomènes. En réalité, nous ne pouvons négliger ni les unes ni les autres, mais tenter de les comprendre ensemble.

Si donc le démographe ne peut se dispenser de la méthode comparative, il doit tenir compte du fait que ressemblances et différences ne peuvent faire l'objet d'analyses ponctuelles, qu'elles ne sont que les expressions morphologiques diverses d'un « régime » démographique que règle une logique invisible mais déterminante. En somme, les comportements collectifs s'expliquent toujours comme des significations données à des contraintes; c'est dire qu'elles trouvent finalement leur raison dans des cultures ou des sous-cultures. Au moment où précisément se multiplient ces sous-cultures qui induisent des sous-populations, le rappel des principes n'est peut-être pas totalement vain.